



Pour une meilleure compréhension de la place de la pêche et des Aires Marines Protégées dans l'Accord BBNJ et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT

- 1. Présentation de l'état des lieux de la mise en œuvre de l'accord BBNJ en Guinée*
- 2. Positionnement de la Guinée et priorités régionales*

Casablanca 18-19 mai 2026

M. Tafsir DIALLO

Conseiller juridique MPEM

Coordonnateur du Projet PPF Economie Bleue (BAD)

19 mai 2026, CASABLANCA

PLAN

- I. Intérêts d'être partie à l'accord**
- II. Etat des lieux de la mise en œuvre de l'accord BBNJ en Guinée**
- III. Positionnement de la Guinée**
- IV. Priorités régionales**



I- Intérêts d'être partie à l'accord

QUEL INTÉRÊT POUR LES PAYS AFRICAINS D'ÊTRE PARTIE À L'ACCORD BBNJ ? FACTEURS BLOQUANTS :

- LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD EST LOIN DE L'EMPRISE DES ÉTATS EN DÉVELOPPEMENT
- LES RESSOURCES QUI EN SONT ISSUES SONT PEU CONNUES, PEU OU PAS MAITRISÉES ET D'UNE UTILITÉ PRATIQUE INCERTAINE

POUSSONS UN PEU LA RÉFLEXION ET DEMANDONS-NOUS QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE SITUATION AVEC OU SANS ACCORD

- **SANS ACCORD :**
 - LES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE, EN DEHORS DE CERTAINES EXCEPTIONS, CONSTITUENT UN NO MAN'S LAND, DONT LES RESSOURCES SONT EXPLOITÉES LIBREMENT ET EXCLUSIVEMENT PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (DISPOSANT DES MOYENS TECHNIQUES, TECHNOLOGIQUES ET FINANCIERS NÉCESSAIRES) :



I- Intérêts d'être partie à l'accord (suite)

- **SANS ACCORD**

- INEXISTENCE D'UNE BASE LÉGALE PERMETTANT UNE REVENDICATION D'UN PAYS CÔTIER A FORTIORI NON CÔTIER SUR CES ZONES ET SES RESSOURCES

- **AVEC ACCORD :**

- EXISTENCE D'UNE BASE LÉGALE PERMETTANT UNE REVENDICATION D'UN PAYS CÔTIER A FORTIORI NON CÔTIER SUR CES ZONES ET SES RESSOURCES
- POSSIBILITÉ, SOUS CERTAINES CONDITIONS DE MAÎTRE EN PLACE DES AMP PERMETTANT DE CONTRÔLER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA ZONE
- COOPÉRATION ENTRE ÉTATS EN VUE D'UNE EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA ZONE
- PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET SURTOUT POSSIBILITÉ D'EN TIRER PROFIT
- MEILLEUR ACCÈS AUX CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES



II- Etats des lieux de la mise en œuvre de l'accord BBNJ

Juin 2025, signature de l'accord BBNJ à Nice par la Ministre PEM de la Guinée

Processus de ratification : élaboration d'un projet de feuille de route de cinq points :

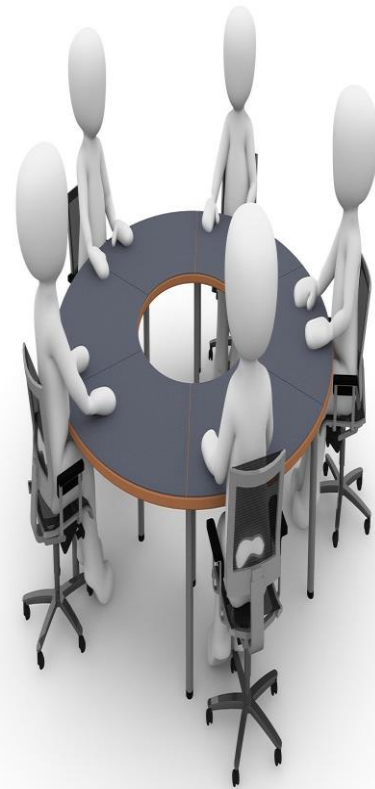
- 1 – ÉLABORER, VALIDER ET DIFFUSER LA FEUILLE DE ROUTE DE RATIFICATION
- 2 – RÉALISER UNE CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET DIALOGUER AVEC LES ACTEURS CLÉS CONCERNANT LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA RATIFICATION
- 3. CONDUIRE UN PLAIDOYER ET ENGAGEMENT DE HAUT NIVEAU : (EXÉCUTIF + LÉGISLATIF) SUR LE TRAITÉ BBNJ



II- Etats des lieux de la mise en œuvre de l'accord BBNJ, suite

Processus de ratification : élaboration d'un projet de feuille de route de cinq points :

- 3. CONDUIRE UN PLAIDOYER ET ENGAGEMENT DE HAUT NIVEAU : (EXÉCUTIF + LÉGISLATIF) SUR LE TRAITÉ BBNJ
- 4. RÉALISER UNE ÉVALUATION DÉTAILLÉE DES CADRES POLITIQUES, JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS EXISTANTS RELATIFS AU TRAITÉ BBNJ ET FORMULER DES RECOMMANDATIONS SUR LES MEILLEURES OPTIONS POSSIBLES POUR SA MISE EN ŒUVRE
- 5. ASSURER LA GESTION INTÉGRÉE DU PROJET, INCLUANT LA COORDINATION DES ACTIVITÉS, LA COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES ET LA GESTION PROACTIVE DES IMPRÉVUS



III- Positionnement de la Guinée

LA GUINÉE SE POSITIONNE COMME L'UN DES PRINCIPAUX PAYS ACTIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD BBNJ. POUR ÊTRE PLUS ACTIVE, LA GUINÉE ENTEND D'ABORD RELEVER CERTAINS DÉFIS, DONT:

- ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE RATIFICATION NATIONALE ;
- FORMER DES EXPERTS NATIONAUX SUR LES QUESTIONS COMPLEXES DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES MARINES ET SUR LES MÉCANISMES DE PARTAGE DES AVANTAGES ;
- CRÉER DES POINTS FOCALX NATIONAUX OU INTERMINISTÉRIELS POUR HARMONISER LES POSITIONS ENTRE LES SECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PÊCHE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- RENFORCER LA COOPÉRATION RÉGIONALE



IV- Priorités régionales

AU NIVEAU RÉGIONAL, LES PRIORITÉS DEVRAIENT CONSISTER À :

- PROCÉDER À DES ÉCHANGES D'INFORMATION ET D'EXPÉRIENCE ENTRE LES DIFFÉRENTS ORGANISMES NATIONAUX ;
- IDENTIFIER ET METTRE EN PLACE DES AMP EN HAUTE MER DANS LA ZONE DE CONVERGENCE DES COURANTS DES CANARIES ET DE GUINÉE, S'ÉTENDANT DU SÉNÉGAL AU NIGERIA. CELA INCLUT L'IDENTIFICATION D'EXPERTS SCIENTIFIQUES RÉGIONAUX ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE TRAVAIL ;
- METTRE EN PLACE DES STRATÉGIES DE SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS HUMAINES, NOTAMMENT CONTRE LA PÊCHE ILLICITE

[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA-NC](#)





BBNJ

**Partage équitable des
ressources génétiques
marines**

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

